



Renvoyée pour le 19 octobre pour la cross-examination de l'accusé à la demande des avocats de la partie civile le 7 septembre dernier, l'audience d'hier a été renvoyée à ce jour pour indisponibilité de la présidente du Tribunal criminel spécial.

10 petites minutes. C'est le temps qu'a duré l'audience d'hier. Ouverte à 10h05, elle se terminait à 10h 25. Un temps record qui a laissé l'ex ministre de la Défense et son conseil dans l'expectative. C'est qu'après l'appel des différentes parties, le juge a annoncé l'indisponibilité de la présidente du Tcs, présidente de la collégialité, retenue pour la réunion des chefs de cour et des autres membres malades. La cause a donc été renvoyée pour ce mercredi 20 octobre.

Embastillé à la prison centrale de Kondengui pour une affaire de détournement présumé de fonds publics dans le cadre de l'achat de matériels militaires pour l'armée camerounaise, Edgar Alain Mebe Ngo'o n'a-t-il pas récemment assuré avoir agi sous les ordres du président ? Convaincu que « le dossier est vide », l'homme est malheureusement astreint au devoir de réserve bien qu'il ne soit plus en fonction. « Je préfère la réclusion à vie plutôt que de dévoiler le secret défense », avait-il confié lors de la dernière audience en bon patriote.

Ce devoir entravera-t-il la manifestation de la vérité ? Difficile de le savoir. Ce qu'on sait, c'est que la Convention de prêt Poly Technologies a été intégralement exécutée au profit de l'Armée

de terre, l'armée de l'air, la Marine nationale, le Corps national des Sapeurs-pompiers et la Gendarmerie nationale. A preuve, le Cameroun a entrepris le remboursement de sa dette auprès d'Eximbank of China qui d'après la Caisse autonome d'amortissement (Caa) arrivera à échéance en 2022. Rendez-vous ce jour au Tcs ?

Le Messager